

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Société anonyme

37, rue Thomas Edison

33610 CANEJAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Société anonyme

37, rue Thomas Edison

33610 CANEJAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2022

À l'assemblée générale de la société CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 13 octobre 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Mathieu PERROMAT

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Bilan Actif

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Période du 01/05/21 au 30/04/22
Edition du 02/08/22
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/04/2022	Net (N-1) 30/04/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	36 302	36 302		
Frais de développement	874 047	734 374	139 673	116 778
Concession, brevets et droits similaires	177 755	113 215	64 540	81 549
Fonds commercial	8 129 018		8 129 018	8 129 018
Autres immobilisations incorporelles	1 439 670	363 870	1 075 800	1 369 200
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 656 793	1 247 761	9 409 031	9 696 544
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	941 353	847 810	93 543	33 872
Autres immobilisations corporelles	7 170 323	3 458 884	3 711 439	4 191 244
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	77 364		77 364	35 188
TOTAL immobilisations corporelles :	8 189 040	4 306 694	3 882 346	4 260 305
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 593 721	348 334	3 245 387	2 832 773
Créances rattachées à des participations	2 235 547		2 235 547	
Autres titres immobilisés				2 371 443
Prêts				
Autres immobilisations financières	681 785		681 785	888 562
TOTAL immobilisations financières :	6 511 052	348 334	6 162 718	6 092 778
ACTIF IMMOBILISÉ	25 356 885	5 902 789	19 454 096	20 049 627
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	453 824	366 551	87 273	89 925
TOTAL stocks et en-cours :	453 824	366 551	87 273	89 925
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	176 992		176 992	312 118
Créances clients et comptes rattachés	28 830 538	318 048	28 512 489	24 053 420
Autres créances	4 677 757		4 677 757	4 076 409
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	33 685 286	318 048	33 367 238	28 441 946
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	1 500 000
Disponibilités	15 455 828		15 455 828	25 446 047
Charges constatées d'avance	2 830 990		2 830 990	1 966 857
TOTAL disponibilités et divers :	19 786 818		19 786 818	28 912 904
ACTIF CIRCULANT	53 925 928	684 600	53 241 328	57 444 775
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	79 282 812	6 587 389	72 695 424	77 494 402

Bilan Passif

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Période du 01/05/21 au 30/04/22
Edition du 02/08/22
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2022	Net (N-1) 30/04/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 230 000	230 000	230 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	23 000	23 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 803 257	23 969 081
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	5 876 298	5 738 175
TOTAL situation nette :	20 932 555	29 960 257
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	53 199	53 199
CAPITAUX PROPRES	20 985 754	30 013 456
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	491 636	533 156
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	491 636	533 156
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 674 565	7 034 438
Emprunts et dettes financières divers	370	370
TOTAL dettes financières :	4 674 935	7 034 807
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	21 310	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 316 307	18 230 922
Dettes fiscales et sociales	16 843 009	17 064 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 037 469	1 190 101
TOTAL dettes diverses :	41 196 785	36 485 160
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 325 004	3 427 822
DETTES	51 218 034	46 947 790
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	72 695 424	77 494 402

Compte de Résultat (Première Partie)

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Période du 01/05/21 au 30/04/22

Edition du 02/08/22

Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/04/2022	Net (N-1) 30/04/2021
Ventes de marchandises	63 638 456	1 293 150	64 931 606	60 166 264
Production vendue de biens				
Production vendue de services	61 326 579	2 101 032	63 427 611	58 494 530
Chiffres d'affaires nets	124 965 035	3 394 182	128 359 217	118 660 794
Production stockée				
Production immobilisée			53 738	39 813
Subventions d'exploitation			6 000	20 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			515 614	435 875
Autres produits			32 732	11 646
PRODUITS D'EXPLOITATION			128 967 301	119 168 129
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			54 323 581	49 800 971
Variation de stock de marchandises			207 698	17 041
Achats de matières premières et autres approvisionnements			46 418	11 807
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			22 444 960	18 840 061
TOTAL charges externes :			77 022 657	68 669 879
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 768 821	1 601 701
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			28 406 720	27 500 273
Charges sociales			11 480 166	10 848 381
TOTAL charges de personnel :			39 886 886	38 348 654
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 135 856	916 834
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 343	169 090
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			1 143 198	1 085 924
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			102 976	169 012
CHARGES D'EXPLOITATION			119 924 539	109 875 169
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			9 042 762	9 292 960

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Période du 01/05/21 au 30/04/22

Edition du 02/08/22

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2022	Net (N-1) 30/04/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 042 762	9 292 960
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	379 595	206 842
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	14 970	74 354
Autres intérêts et produits assimilés	10 739	26 957
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	405 304	308 153
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		348 334
Intérêts et charges assimilés	59 399	83 881
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	59 399	432 215
RÉSULTAT FINANCIER	345 905	(124 061)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 388 667	9 168 898
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	92 053	67 907
Produits exceptionnels sur opérations en capital	700	460 820
Reprises sur provisions et transferts de charges	41 520	17 542
	134 273	546 269
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	85 057	78 130
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 558	463 830
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		41 520
	88 615	583 480
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	45 658	(37 211)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 221 287	1 078 557
Impôts sur les bénéfices	2 336 741	2 314 955
TOTAL DES PRODUITS	129 506 878	120 022 551
TOTAL DES CHARGES	123 630 581	114 284 376
BÉNÉFICE OU PERTE	5 876 298	5 738 175

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2022 ont été établis conformément aux règles édictées par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général 1999, règlement CRC n°99-03 modifié et complété, entre autres, par les règlements comptables 2000-06, 2003-07 pour les passifs, 2002-10, 2004-06 sur les amortissements et les actifs et enfin par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016, aux principes comptables fondamentaux (continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes, prudence) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les coûts de développement ont été passés en charges, à l'exception de ceux engagés pour développement du logiciel inscrit au bilan suite à l'absorption d'EURO-SYS faite au cours de l'exercice clos le 30 avril 2020, et ce afin de maintenir la permanence de cette méthode sur cet actif spécifique.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le plan suivant :

- frais d'établissement : 5 ans en mode linéaire
- logiciels : 1 à 3 ans en mode linéaire
- autres actifs incorporels : 10 ans en mode linéaire

Le poste « fonds de commerce » qui s'élève à la clôture de l'exercice à 8.129.018 € est composé :

- de la reprise des activités du pôle « infrastructures régions » de la société ARES en juillet 2008 ;
- du mali de fusion technique constaté dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société ALPHAMEGA en mai 2008 ;
- des malis de fusion constatés lors de l'absorption des sociétés LIBERIS, GROUPE OCEALIS, OCEALIS INFOGERANCE effectuée dans le cadre de la fusion simplifiée à effet du 1er mai 2015 ;
- du mali de fusion technique constaté à hauteur de 2.059.898 euros dans le cadre fusion simplifiée de la société FAST PARALLEL SOLUTIONS à effet du 1er mai 2017. Toutefois, la société ayant perçu une indemnisation dans le cadre de la garantie du protocole de cession le 18 octobre 2017, à hauteur de 145.914 €, venant en déduction du prix d'acquisition des titres de FPS FRANCE, le mali de fusion a donc été réduit à dû concurrence pour s'établir à 1.913.984 € ;
- du mali de fusion technique constaté à hauteur de 396.105 euros dans le cadre fusion simplifiée de la société EURO-SYS à effet du 1er juillet 2019, ainsi qu'à hauteur de 442.000 euros par la reprise du fonds de commerce inscrit à l'actif de cette société.

Ce poste a fait l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice pour apprécier le bien-fondé d'une éventuelle dépréciation.

L'approche retenue pour le test de dépréciation s'entend d'une approche globale, notamment au regard des considérations suivantes :

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

- les différents éléments (et les malis découlant des absorptions) sont pour l'essentiels affectables à des portefeuilles clients et non à des actifs corporels & incorporels amortissables ;
- les différentes composantes de ce poste sont totalement fongibles dans l'activité globale de CHEOPS TECHNOLOGY et n'ont nullement adjoint une activité spécifiquement identifiable.

En conséquence, le test de dépréciation met ainsi en rapport la valeur comptable du poste Fonds de commerce et sa valeur de négociation potentielle, et ce après application sur l'EBITDA des multiples usuels des transactions du secteur d'activité.

Au regard de la rentabilité récurrente, confirmée par celle constatée sur le présent exercice, et malgré l'application d'une certaine prudence dans les multiples retenus, il n'existe à la clôture du présent exercice aucun bien fondé à constater la moindre dépréciation.

CHEOPS TECHNOLOGY a acquis, fin décembre 2020, l'usufruit temporaire des titres de la SCI MYKERINOS, propriétaire bailleur des murs du siège de Canéjan, pour un montant hors droits et hors frais de 1.467.000 euros, et ce pour une durée de 5 ans, montant qui est donc amorti sur cette durée.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires pour leur mise en état d'utilisation, hors frais d'acquisition).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés en fonction de la durée probable d'utilisation des biens selon les plans suivants :

- installations techniques Datacenter : 7 ans en mode linéaire
- installations générales, agencements divers : 3 à 10 ans en mode linéaire
- matériel de transport : 2 à 4 ans en mode linéaire
- matériel de bureau et informatique : 1 à 7 ans en mode linéaire
- mobilier : 2 à 8 ans en mode linéaire

1.3. Immobilisations financières

Le poste est constitué :

- par les dépôts de garantie versés aux bailleurs pour les locaux d'exploitation de CHEOPS TECHNOLOGY à hauteur de 738.563 €uros ;
- par un fonds de garantie de 150.000€ retenu par la B.P.I sur le montant d'un financement obtenu au cours de l'exercice ;
- par les titres de la société DFI Service, société de droit suisse acquise le 2 novembre 2020 pour un montant de 2.815.387 €, en ce compris 53.725 € de frais d'acquisition, et ce après prise en compte sur le présent exercice d'une réduction de prix découlant d'actions de mises en jeu de la garantie de passif ;
- d'une participation au capital de la SAS JETKEY INVEST pour un montant de 778.334 € et d'une créance attachée à cette participation d'un montant de 2.235.745 €
 - Cette participation, qui s'élevait au 30 avril 2021 à 348.334 €uros, a fait l'objet d'une augmentation suite à la souscription par la société à une augmentation de capital pour un montant de 430.000 €.

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

- Il est à noter qu'au regard de la situation nette de cette société et des incertitudes qu'avait fait naître la crise sanitaire de la Covid-19, il avait été constitué une provision pour dépréciation d'un montant 348.334 € à la clôture de l'exercice précédent. Pour le présent exercice, au regard (i) de la recapitalisation effectuée et (ii) de la valeur de réalisation des actifs de cette société, aucune provision complémentaire, ni aucune reprise n'a été comptabilisée, laissant ainsi le montant de cette provision à 348.334 €.
- La créance attachée à cette participation découle, quant à elle, de l'arrivée à échéance le 30 juin 2021 du placement à rémunération garantie souscrit par la société en mai 2016. Ainsi, la somme comptabilisée en emprunt obligataire au 30 avril 2021 (*montant principal de 2.2371.433 € assorti d'une prime de remboursement total de 235.939 €*) a été pour l'instant été conservée et inscrite en créance attachée à cette participation et ce, dans l'attente du dénouement de l'opération par la vente de l'actif inscrit dans les comptes de la société JETKEY INVEST. Il convient toutefois de noter que cette créance a été partiellement utilisée afin de satisfaire à l'augmentation de capital de la participation. En revanche, outre la quote-part de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire affecté au présent exercice pour un montant de 7.660 €, cette créance a également fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice à hauteur de 8.800 €.

1.4. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coûts d'entrée. Ils correspondent, pour l'essentiel, à des pièces détachées sur certains contrats de supports. Une provision pour dépréciation est constatée en fonction de l'ancienneté pour tenir compte de la vétusté et de l'obsolescence des éléments.

1.5. Créances et provisions pour dépréciation des actifs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas en fonction des risques encourus lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHEOPS TECHNOLOGY déprécie totalement ses créances sur des sociétés déclarées en procédure collective.

1.6. Provisions pour retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière ou compléments de retraite des salariés n'est constituée dans les comptes sociaux.

Le montant de la provision pour indemnités de départ volontaire à la retraite à la clôture de l'exercice est estimé à 2.913.453 € en application de la convention collective Syntec, de la méthode de calcul préconisée par la recommandation 23 de l'Ordre des Experts-Comptables, de la table de mortalité des années 2003-2005 et des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'augmentation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de charges sociales : 46 %
- Probabilité de non départ : rotation forte & faible pour la direction
- Table de mortalité INSEE 2016-2019
- Référence ANC 2021

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

CHEOPS TECHNOLOGY n'a pas accordé d'avantages particuliers à ses salariés.

1.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés se ventile ainsi :

Postes	Avant impôt	Retraitements fiscaux	Impôt	Après impôt
Résultat courant	9 388 667	406 335	2 653 542	6 735 125
Résultat exceptionnel	45 658	0	12 369	33 289
Résultat comptable av. participation	9 434 325	406 335	2 665 911	6 768 414
Participation	(1 221 287)	142 730	(292 189)	(929 098)
Divers impôts (CIR, CI mécénat...)	67 448	45 016	30 467	36 981
Résultat comptable	8 280 486	594 081	2 404 189	5 876 297

CHEOPS TECHNOLOGY a effectué au cours de l'exercice des dépenses de Mécénat éligibles au crédit d'impôt pour un montant de 112.464 €, générant ainsi un crédit d'impôt de 67.488 euros.

2. Faits significatifs de l'exercice et événement postérieurs à la clôture

2.1 Faits marquant de l'exercice

Néant.

2.2 Evénements postérieurs

Néant.

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

3. Notes relatives à certains postes du bilan

3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont les suivants :

IMMOBILISATIONS			Valeur brute en début d'exercice	Augmentations par		Diminutions par		Valeur brute en fin d'exercice
				Virements	Acquisitions, créations ou virements	Virements	Sorties	
INCORP	Frais d'établissement et de développ.	TOTAL I	856 612	0	53 738		0	910 350
	Autres immob. incorporelles	TOTAL II	9 823 188		1 450		78 195	9 746 443
CORPORELLES	Terrains		0					0
	Constructions		0					0
	Installations techn., matériel, outillage indust.		995 872		77 000		131 519	941 353
	Installations générales, agenc., aménag. divers		3 610 125	0	42 382		150 987	3 501 520
	Matériel de transport		546 689		17 333		9 500	554 522
	Matériel de bureau et informatique		2 989 017	0	245 202		285 494	2 948 725
	Autres immob. corporelles		161 977		3 579		0	165 556
	Immobilisations corporelles en cours							0
	Avances et acomptes		35 188		42 175	0	0	77 363
	TOTAL III	8 338 869	0	427 671	0	577 500	8 189 040	
FINANCIERES	Participations selon mise en équivalence		0					0
	Autres participations		3 181 107		439 873		27 258	3 593 721
	Autres titres immobilisés		2 371 443	0	0	2 371 443	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières		888 563		21 707	228 299	186	681 785
	TOTAL IV	6 441 112	0	461 580	2 599 742	27 445	4 275 505	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			25 459 781	0	944 438	2 599 742	683 140	23 121 337

AMORTISSEMENTS			Amortissements en début d'exercice	Augmentations (dotations)	Augmentations (Apports)	Diminutions (sorties et reprises)	Amortissements en fin d'exercice
INCORP	Frais d'établissement et de développ.	TOTAL I	739 834	30 842	0	0	770 677
	Autres immob. incorporelles	TOTAL II	243 422	311 778	0	78 115	477 085
CORPORELLES	Terrains		0				0
	Constructions		0				0
	Installations techn., matériel, outillage indust.		962 000	17 329	0	131 519	847 810
	Installations générales, agenc., aménag. divers		1 078 098	341 941	0	150 987	1 269 051
	Matériel de transport		391 827	19 964	0	9 500	402 291
	Matériel de bureau et informatique		1 601 868	390 712	0	273 099	1 719 480
	Autres immob. corporelles		44 772	23 290	0	0	68 062
	Immobilisations corporelles en cours		0				0
	Avances et acomptes		0				0
	TOTAL III	4 078 564	793 236	0	565 106	4 306 694	
TOTAL GENERAL (I+II+III)			5 061 820	1 135 856	0	643 221	5 554 456

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

3.2. Etats des provisions

Les mouvements ayant affecté les divers postes de provisions sont les suivants :

PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Apports suite à fusion	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
réglementées	Amortissements dérogatoires	53 199				53 199
	Provisions pour hausse des prix					
	Autres provisions réglementées					
	TOTAL I	53 199	0	0	0	53 199
pour risques et charges	Provisions pour litiges	533 156			41 520	491 636
	Provisions pour garanties données aux clients					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Provisions pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur CP					
	Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL II	533 156	0	0	41 520	491 636
pour dépréciation	- incorporelles					
	- corporelles					
	Sur immobilisations	348 334				348 334
	- titres mis en équivalence					
	- titres de participation					
	- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	571 597		6 694	211 740	366 551	
Sur comptes clients	318 004		649	605	318 048	
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL III	1 237 935	0	7 343	212 345	1 032 933	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 824 290	0	7 343	253 865	1 577 768	
Dont dotations et reprises		d'exploitation		7 343	212 345	
		financières		0	0	
		exceptionnelles		0	41 520	

3.3. Produits à recevoir

Ils sont constitués de produits d'exploitation.

3.4. Charges à payer

Les dettes provisionnées représentent un total de 14.345.398 € et concernent pour :

- 20.000 € d'intérêts courus sur emprunt ;
- 2.675.620 €, les dettes fournisseurs,
- 11.345.938 €, les dettes fiscales et sociales (dont 2.633.251 € au titre de la provision pour congés payés, cette dernière ayant été calculée selon la règle du maintien de salaires).

3.5. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2.830.990 € et correspondent à des charges d'exploitation.

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 5.325.004 € et correspondent à des produits d'exploitation.

3.6. Etats des échéances des créances et dettes

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	2 235 547		2 235 547
	Prêts		0	
	Autres immobilisations financières	681 785		681 785
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	381 474		381 474
	Autres créances clients	28 449 064	28 449 064	
	Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
	Personnel et comptes rattachés	30 065	30 065	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-5 633	-5 633	
	État - Impôts sur les bénéfices	173 836	173 836	
	État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 145 192	1 145 192	
	État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	État - Divers			
	Groupe et associés	2 664 056	2 664 056	
Débiteurs divers	670 239	670 239		
Charges constatées d'avance		2 830 990	2 830 990	
TOTAL GÉNÉRAL		39 256 616	35 957 810	3 298 806

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0			
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	4 674 565	1 491 819	3 182 747	
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 316 307	23 316 307		
Personnel et comptes rattachés	7 806 387	7 806 387		
Sécurité sociale et autres organismes	4 645 198	4 645 198		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 391 299	3 391 299		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 000 125	1 000 125		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	370	370		
Autres dettes	1 037 469	1 037 469		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 325 004	5 325 004		
TOTAL GÉNÉRAL	51 196 724	48 013 978	3 182 747	0

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

3.7. Effets de commerce

Des effets à payer s'élevant à 0 € figurent parmi les dettes fournisseurs.
Aucun effet à recevoir n'est inscrit en créances clients.

3.8. Composition du capital

A la clôture de l'exercice, le capital social s'élève à 230.000 €, composé de 2.300.000 actions de 0,10 € de valeur nominale, sans changement sur l'exercice.

Le tableau ci-dessous reprend la variation des capitaux propres sur l'exercice étant précisé que la société a procédé sur l'exercice à deux distributions de dividendes pour un montant total de 14.904.000 €.

CAPITAUX PROPRES	30/04/2021	Augmentation	Diminution	30/04/2022
Capital souscrit appelé versé	230 000			230 000
Réserve légale	23 000			23 000
Autres réserves	23 962 241	2 334 175	11 500 000	14 796 417
Réserves règlementées	6 840			6 840
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	5 738 175		5 738 175	
Résultat de l'exercice		5 876 298		5 876 298
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées	53 199			53 199
TOTAL	30 013 456	8 210 473	17 238 175	20 985 754

4. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires hors taxes, qui s'est élevé à 128.359.217 €, se décompose comme suit :

	France	Export & C.E.E	Total
Ventes de marchandises	63 638 456	1 293 150	64 931 606
Production vendue de Biens	0	0	0
Production vendue de services	61 326 579	2 101 032	63 427 611
TOTAL	124 965 035	3 394 182	128 359 217

Le chiffre d'affaires résulte des quatre divisions suivantes :

- Division Cloud & Managed services (Cloud Computing, hébergement et administration de système d'information, externalisation de plans de reprise d'activité...)
- Division Infrastructures & accompagnement (fourniture et mise en œuvre d'infrastructures complexes : sécurisation, consolidation et virtualisation),
- Division Modernisation Technologique (migrations de systèmes, migrations de langages et intégration de technologies),
- Division Réseau Sécurité & Communication unifiées

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

4.2. Transferts de charges

Les postes transferts de charges de l'exercice (+303.270 €) concernent notamment :

- des charges de personnel et de formation +295.463 €
- des charges de gestion courante +7.807 €

4.3. Crédits-baux mobilier

En conséquence d'un moratoire de remboursement des échéances de six mois obtenu lors la crise sanitaires de la Covid-19, il est à noter que conformément à la recommandation du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, le traitement des contrats de crédits baux ayant bénéficié ce moratoire se traduisant par un allongement à due concurrence de la durée du contrat, se traduit par le maintien de la linéarisation de ces loyers inégaux sur la durée restant à courir jusqu'au nouveau terme du contrat. L'application de cette nouvelle linéarisation induit un impact positif estimé à 208.261 €.

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice (+45.658 €) comprend notamment :

- des produits exceptionnels liés à des régularisations clients & fournisseurs antérieurs et des chèques anciens non débités pour +92.053 € ;
- des charges exceptionnelles liées à des régularisations antérieures -62.335 € ;
- des charges exceptionnelles découlant de litiges pour – 21.927 €, compensées par des reprises sur provisions à hauteur de +41.520 € ;
- de cessions d'éléments d'actifs pour +700 € et des VCN des éléments d'actifs cédés ou mis au rebus -3.558 €
- des charges diverses pour - 775 €.

4.5. Participation des salariés

CHEOPS TECHNOLOGY a provisionné au titre de la participation des salariés (réserve spéciale de participation), la somme de 1.221.287 €. La Décision du Conseil d'Etat en date du 20 mars 2013 a été prise en compte pour en déterminer le montant.

4.6. Impôt sur les sociétés

Ce poste est composé des éléments suivants :

IS aux taux normaux (26.5%) :	2.351.760 €
Contribution additionnelle :	52.429 €
<u>Dons et mécénat :</u>	<u>- 67.448 €</u>
Total	2.336.741 €

5. Autres informations

5.1. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice s'est élevé à 512 personnes (en équivalent temps plein), contre un effectif moyen de 471 pour l'exercice précédent. Celui-ci présente les décompositions suivantes :

- 339 cadres et 173 non cadres (contre 307 cadres et 164 non cadres sur l'exercice précédent);

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

- 87 femmes et 425 hommes (contre 76 femmes et 395 non cadres sur l'exercice précédent).

5.2. Etat des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont les suivants :

Engagements donnés	Montant	Commentaires
Effets escomptés non échus Caution	6 000 000	Caution solidaire donnée par CHEOPS TECHNOLOGY, en sa qualité de preneur à bail, au profit du LCL en garantie du financement octroyé à la SCI MYKERINOS pour l'agrandissement du siège social de la société
Nantissement		Montant du financement : 6.000.000€ dont 4.243.867 € restant dûs au 30 avril 2022.
Indemnités de départ à la retraite	2 913 453	Charges patronales incluses
TOTAL	8 913 453	
Engagements reçus	Montant	
Effets escomptés non échus		
Autres		
TOTAL	0	

5.3. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Au 30 avril 2022, l'allègement total de la dette future d'impôt est évalué à 322.234 €.

Il provient de charges déductibles ultérieurement dont (montants exprimés en base HT) la contribution de solidarité (67.647 €) et la participation des salariés (1.221.287 €), avec un projection du taux d'Is à 25% sur le prochain exercice.

5.4. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration

Cette information n'est pas donnée puisqu'elle reviendrait à communiquer une information individuelle.

Il est cependant précisé que les administrateurs de la société perçoivent des jetons de présence au titre de leur fonction.

5.5. Tableaux de filiales et des participations

Filiales et participations	Capital social	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
Détention directe <i>DFI Service</i>	100 000 CHF	100,00%	2 832 773 €	2 832 773 €	9 762 002 CHF	549 619 CHF
Détention indirecte <i>Néant</i>						
Participation financière JETKEY Invest.	51 137 €	50,00%	778 334 €	430 000 €	547 610 €	89 713 €

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2022

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

5.6. Identité de la société consolidante

Dénomination : SAS KHEPREN

Capital de : 6 132 500 euro

Adresse du siège social :
37 rue Thomas Edison
33610 CANEJEAN

5.7. Engagements de crédit-bail

Le tableau ci-dessous reprend les engagements de crédit-bail et assimilés en cours à la date du 30 avril 2022.

- Prix de revient des biens pris en crédit-bail	20.558.464 €
- Redevances de l'exercice	3.398.509 €
- Montant des échéances restant dues	10.299.071 €

5.8. Honoraires HT des contrôleurs légaux des comptes

Le montant des honoraires des contrôleurs légaux des comptes a été provisionné à hauteur de 40.000 HT.